

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU ROCHER-PERCÉ**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU  
ROCHER-PERCÉ TENUE LE MERCREDI, 8 JUILLET 2020, À 19 H 05, SOUS  
LA PRÉSIDENTE DE MADAME NADIA MINASSIAN, PRÉFÈTE, À LAQUELLE  
SONT PRÉSENTS :**

---

**SONT PRÉSENTS :**

M <sup>me</sup> Cathy Poirier, mairesse	Ville de Percé
M. Patrick Lebreux, maire suppléant	Mun. de Ste-Thérèse-de-Gaspé
M. Gino Cyr, maire	Ville de Grande-Rivière
M. Henri Grenier, maire	Mun. de Port-Daniel-Gascons

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

M<sup>me</sup> Christine Roussy, directrice générale / secrétaire-trésorière & aménagiste

**EST ABSENTE :**

M<sup>me</sup> Louissette Langlois, maire Ville de Chandler

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h par madame Nadia Minassian, préfète. Madame Christine Roussy, directrice générale /secrétaire-trésorière et aménagiste, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**20-07-142-O**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT** que la préfète, madame Nadia Minassian, procède à la lecture de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, l'ordre du jour.

**20-07-143-O**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 10  
JUN 2020**

Sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2020.

**20-07-144-O**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
TENUE LE 30 JUIN 2020**

Sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 30 juin 2020.

**20-07-145-O**

**DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES PRÉLÈVEMENTS DU 11 JUIN AU 3 JUILLET 2020**

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que, pour la période du 11 juin au 3 juillet 2020, la liste des chèques pour le compte 11653, portant les numéros 15122 à 15147 au montant de 350 629,03 \$, et la liste des prélèvements, portant les numéros 2883 à 2894, au montant de 5 658,43 \$, le tout pour un grand total de 356 287,46 \$, soient approuvées et entérinées par les membres du conseil.

***CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT***

Je, Danielle Roussy, trésorière adjointe, certifie par la présente et que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

**20-07-146-O**

**DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 3 JUILLET 2020**

Sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que les membres du conseil de la MRC du Rocher-Percé approuvent la liste des comptes à payer au compte 11653, déposée en date du 3 juillet 2020, au montant de 294 981,42 \$, et autorisent le paiement des factures.

***CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT***

Je, Danielle Roussy, trésorière adjointe, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

**20-07-147-O**

**ADOPTION DE LA POLITIQUE DE TRAITEMENT DES PLAINTES SERVICES D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS**

**CONSIDÉRANT** que la MRC a produit un document intitulé « Politique de traitement des plaintes » dans le but de répondre aux exigences de l'entente de financement avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration qui demande à la MRC d'administrer une politique de gestion des plaintes et d'afficher bien en vue la marche à suivre en cas d'insatisfaction de la clientèle au regard des services offerts, des activités ou des projets réalisés dans le cadre du programme ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte, par la présente, la « *Politique de traitement des plaintes* » qui suit et que madame Christine Roussy, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit la personne responsable mandatée au traitement des plaintes.

**POLITIQUE DE TRAITEMENT DES PLAINTES  
SERVICES D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS**

**PERSONNE RESPONSABLE DU TRAITEMENT DES PLAINTES**

Le Service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA) de la MRC du Rocher-Percé s'assure de la disponibilité d'un service de traitement des plaintes durant ses heures d'affaires. À cet effet, le conseil de la MRC désigne la directrice générale à titre de responsable du traitement des plaintes.

## RÉCEPTION DES PLAINTES

La personne responsable du traitement des plaintes permet au plaignant d'exposer la nature de sa plainte et de fournir les renseignements ou documents qu'il jugerait pertinents. Le plaignant doit formuler sa plainte par écrit (advenant une incapacité, le *verbatim* du plaignant sera accepté). Pour toute plainte reçue, la personne responsable du traitement des plaintes procède à l'ouverture d'un dossier de suivi d'une plainte pour recueillir les renseignements pertinents.

Le plaignant doit s'identifier. Cependant, la personne responsable du traitement des plaintes l'informe que ce renseignement restera **confidentiel** pendant le traitement de la plainte. Seules les personnes concernées seront avisées de la plainte (et les détails s'y afférant) pendant son traitement. Lors de ses rapports au conseil de la MRC, la personne responsable du traitement des plaintes identifie le plaignant par le numéro d'enregistrement de sa plainte, et la personne visée par la plainte, par son numéro d'employé, jusqu'à ce que l'identité des personnes en cause devienne nécessaire pour la résolution de la plainte.

Dans le cadre du processus initial, le plaignant fournit son nom et son adresse à la personne responsable du traitement des plaintes qui, par la suite, lui expédie un accusé de réception formel dans un délai de 30 jours ouvrables.

La directrice générale s'engage à tenir le plaignant informé du traitement de sa plainte dans un délai maximal de 60 jours du calendrier à compter du dépôt de la plainte.

## TRAITEMENT DES PLAINTES

- Si la plainte concerne une attitude, un comportement ou un service régulier donné par un membre du personnel, la personne responsable du traitement des plaintes détermine la suite à y apporter en fonction des lois, des politiques administratives en vigueur, du code d'éthique de l'organisme et de la convention collective.
- Si la plainte ne relève pas des compétences du Service d'accueil des nouveaux arrivants de la MRC du Rocher-Percé, la personne responsable du traitement des plaintes réfère si possible le plaignant à un organisme ou à une autorité compétente.

La personne responsable du traitement des plaintes rapporte au conseil de la MRC du Rocher-Percé et au Service d'accueil des nouveaux arrivants de la MRC du Rocher-Percé, sur une base périodique, les plaintes enregistrées depuis le rapport précédent et résume, au bénéfice des membres, le traitement dont elles ont fait l'objet.

## ARCHIVAGE DES PLAINTES

Tous les dossiers de plaintes constitués par la directrice générale sont confidentiels et conservés pendant cinq (5) ans. La personne responsable du traitement des plaintes peut y accéder pour des raisons administratives.

## POUR FAIRE PARVENIR UNE PLAINTE :

Christine Roussy, directrice générale  
129, boulevard René-Lévesque Ouest  
Chandler (Québec) G0C 1K0  
Téléphone : 418 689.4313  
Courriel : [croussy@rocherperce.qc.ca](mailto:croussy@rocherperce.qc.ca)

**20-07-148-O**

**EMBAUCHE DE MONSIEUR FRANÇOIS BOUCHARD À TITRE DE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

**CONSIDÉRANT** que l'employé a occupé le poste de préposé à l'entretien des bâtiments à l'été 2019;

**CONSIDÉRANT** que le contrat signé entre les parties prévoyait un renouvellement annuel selon les travaux à effectuer;

**CONSIDÉRANT** que la MRC est maître-d'œuvre du chantier de construction à l'aéroport et que cela nécessite une présence et une surveillance accrues;

**CONSIDÉRANT** que l'employé possède la carte de *Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction* ainsi que le *Certificat restreint d'opérateur radio en aéronautique*;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que le conseil de la MRC du Rocher-Percé confirme l'embauche de monsieur François Bouchard, au poste de préposé à l'entretien des bâtiments, pour une durée maximale de 1200 heures sur une période maximale de 30 semaines s'étendant du 1<sup>e</sup> juin 2020 au 31 mai 2021, au taux horaire de 23,63 \$.
- Que la directrice générale, madame Christine Roussy, soit autorisée à signer un contrat entre les deux parties.

**20-07-149-O**

**OCTROI DE MANDAT – FIRME MALLETTE  
SÉLECTION DE DIRECTION GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT** qu'une offre de service a été soumise par la firme Mallette pour la sélection de direction générale;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil autorise une dépense de 2 875 \$, taxes en sus, tel que présentée dans l'offre de service déposée par la firme Mallette.

***CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT***

Je, Danielle Roussy, trésorière adjointe, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles au poste budgétaire 02 13000 412 – Honoraires professionnels.

**20-07-150-O**

**DOSSIER « REFUGE »  
AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES**

Sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC autorise le paiement des factures suivantes :

Fournisseur	N° Facture	Montant
Bourque, Dupéré, Simard & Associés inc.	6260	2 299,50 \$
GHD	378274	877,96 \$

***CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT***

Je, Danielle Roussy, trésorière adjointe, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles au poste budgétaire 02.628.04.412 – dossiers structurants (FRR) pour réaliser lesdites dépenses.

**20-07-151-O****PROJET SAULES -AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES**

Sur proposition de monsieur Patrick Lebreux, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC autorise le paiement des factures suivantes :

Fournisseur	N° Facture	Montant
Excavations HL	0544	6 920,62 \$
Envirosaules	663643	15 866,55 \$
Dubois Agrinovation	409022	4 342,98 \$
Dubois Agrinovation	405209	339,56 \$
Dubois Agrinovation	405840	129,60 \$
Dubois Agrinovation	409022	4 782,96 \$

***CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT***

Je, Danielle Roussy, trésorière adjointe, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles au poste budgétaire 23 050 00 725 pour réaliser lesdites dépenses.

**20-07-152-O****FONDS D'AIDE AUX ORGANISMES (FAO)  
ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT SOCIOÉCONOMIQUE**

Les projets ont été présentés, en séance de travail, le 7 juillet 2020, dans le cadre du Fonds d'aide aux organismes (FAO), et ce, suite aux recommandations du comité d'investissement socioéconomique.

Sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise, à la suite des recommandations du comité d'investissement socioéconomique, les projets ci-dessous décrits :

DOSSIER	PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
FAO-2020-2021-15	Camp Théâtre de l'Anse	Développement stratégique du camp	3 500 \$	8 000 \$
FAO-2020-2021-16	Tourisme et commerce MRC Le Rocher-Percé	Plateforme numérique d'achat local et formation aux entreprises	8 000 \$	60 000 \$
<b>TOTAL</b>			<b>11 500 \$</b>	<b>68 000 \$</b>

L'acceptation des projets est conditionnelle à ce que les promoteurs respectent les règles ainsi que les modalités d'attribution du Fonds d'aide aux organismes et confirment la participation financière des partenaires ciblés.

**20-07-153-O****AUTORISATION DE SIGNATURE - REGROUPEMENT DES MRC DE LA GASPÉSIE « FAVORISER L'ACCÈS AUX LOISIRS »**

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise la préfète, madame Nadia Minassian, à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente du Regroupement des MRC de la Gaspésie qui a comme objet la réalisation de l'Action 6.1 intitulée « Favoriser l'accès aux loisirs » qui émane du plan de communauté du réseau de développement social de la MRC du Rocher-Percé 2017-2023 et qui vise à tenir un bazar deux fois par année et à organiser les activités de la semaine de relâche avec un système de transport.

**20-07-154-O**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE REGROUPEMENT DES MRC DE LA GASPÉSIE « ACTIONS CIBLÉES DANS LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET DE L'OPTIMISATION DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE DE PLEIN AIR DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ 2017-2023 »**

Sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise la préfète, madame Nadia Minassian, à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente du Regroupement des MRC de la Gaspésie qui a comme objet la réalisation de l'Action 6.4 intitulée « Actions ciblées dans la politique de développement et de l'optimisation du sport et de l'activité physique de plein air de la MRC du Rocher-Percé 2017-2023 » et qui vise à favoriser la pratique d'activité physique et de plein air aux personnes âgées et rendre accessible les lieux publics aux personnes à mobilité réduite.

**20-07-155-O**

**AUTORISATION DE SIGNATURE FONDATION COMMUNAUTAIRE GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE « CAMPS DE JOUR - COMITÉ DES LOISIRS DE GRANDE-RIVIÈRE ET DE LA BASE DE PLEIN AIR DE BELLEFEUILLE »**

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise la préfète, madame Nadia Minassian, à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente de la Fondation communautaire Gaspésie Îles-de-la-Madeleine pour un support financier de 40 000 \$ qui provient du Fonds d'urgence à l'appui communautaire pour les « Camps de jour » été 2020.

**20-07-155-O**

**AUTORISATION DE SIGNATURE -- FONDATION COMMUNAUTAIRE GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE « CAMPS DE JOUR - COMITÉ DES LOISIRS DE GRANDE-RIVIÈRE ET DE LA BASE DE PLEIN AIR DE BELLEFEUILLE »**

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise la préfète, madame Nadia Minassian, à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente de la Fondation communautaire Gaspésie Îles-de-la-Madeleine pour un support financier de 40 000 \$ qui provient du Fonds d'urgence à l'appui communautaire pour les « Camps de jour » été 2020.

**20-07-156-O**

**OCTROI DE MANDAT - SERVICES DE GESTION LANGELIER INC.**

**CONSIDÉRANT** le départ de monsieur Daniel Langlois, conseiller financier;

**CONSIDÉRANT** que la MRC requiert des services techniques afin d'assurer le suivi des dossiers en cours;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC autorise l'octroi d'un mandat à Services de gestion Langelier inc. pour un total maximum de 60 heures, au taux horaire de 55 \$.

***CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT***

Je, Danielle Roussy, trésorière adjointe, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles au poste budgétaire 02 13000 412 – Honoraires professionnels.

**20-07-157-O**

**AUTORISATION DE SIGNATURE - FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)  
VOLET 4 - SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION  
INTERMUNICIPALE**

Sur proposition de monsieur Patrick Lebreux, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise la préfète, madame Nadia Minassian, à signer pour et au nom de la MRC, l'entente Fonds Régions et Ruralité Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale.

**20-07-158-O**

**ADOPTION DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ  
INCENDIE RÉVISÉ (SCRSI)**

**CONSIDÉRANT** que le conseil a adopté, à la séance extraordinaire tenue le 18 février 2019 (résolution numéro 19-02-029-E) le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé et le rapport de consultation;

**CONSIDÉRANT** que la ministre de la Sécurité publique, madame Geneviève Guilbault, a officiellement délivré le 9 juin 2020, l'attestation de conformité à l'égard du projet schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que, selon l'article 23 de la *Loi sur la sécurité incendie*, le conseil de la MRC doit, suite à la réception de l'attestation de conformité, adopter sans modification le schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé;

**CONSIDÉRANT** que, selon l'article 24 de la *Loi sur la sécurité incendie*, un avis indiquant la date d'entrée en vigueur du schéma doit être publié dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé :

- Adopte le schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC du Rocher-Percé
- Mandate la direction générale à procéder à la diffusion d'un avis public dans le journal décrétant l'entrée en vigueur dudit schéma.

**20-07-159-O**

**AÉROPORT DU ROCHER-PERCÉ - AUTORISATION DE DÉPOSER UNE  
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CONSTRUCTION NOUVELLE AÉROGARE**

**CONSIDÉRANT** que l'aérogare actuelle à l'aéroport du Rocher-Percé est non-adaptée pour effectuer le développement voulu par la MRC;

**CONSIDÉRANT** le mandat effectué par Mathieu Fleury, architecte, relatif à des plans, esquisses et estimé préliminaires ;

**CONSIDÉRANT** le mandat effectué par Tetra Tech QI relatif à une estimation et une analyse des coûts de classe C du projet mentionné ci-dessus;

**CONSIDÉRANT** les travaux de réfection et de prolongement de la piste en cours à l'aéroport;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC autorise la direction générale de la MRC à déposer et signer tout document relatif à une demande d'aide financière pour la construction d'une nouvelle aérogare à l'aéroport du Rocher-Percé, tout programme d'aide et palier de gouvernement confondus

**20-07-160-O**

**AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D’OFFRES SUR INVITATION  
CONCEPTION DES NOUVELLES APPROCHES LPV ET LNAV À L’AÉROPORT  
DU ROCHER-PERCÉ ET LA MAINTENANCE DES APPROCHES**

**CONSIDÉRANT** le projet de réfection et de prolongement de la piste de l’aéroport du Rocher-Percé;

**CONSIDÉRANT** l’obligation de procéder à la conception des nouvelles approches étant donné la portée des travaux civils en cours à l’aéroport du Rocher-Percé;

**CONSIDÉRANT** les délais de publication de nouvelles approches par NAV CANADA;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Patrick Lebreux, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise la direction générale de la MRC à procéder à un appel d’offres sur invitation pour la conception des nouvelles approches LPV et LNAV à l’aéroport du Rocher-Percé ainsi que pour la maintenance des approches.

**20-07-161-O**

**AÉROPORT DU ROCHER-PERCÉ - AUTORISATION DE PROCÉDER À UN  
APPEL D’OFFRES PUBLIC ACQUISITION D’UN CAMION CHASSE-NEIGE  
AVEC GRATTE ET BENNE**

**CONSIDÉRANT** la désuétude du camion actuel à l’aéroport du Rocher-Percé;

**CONSIDÉRANT** l’importance d’acquérir un camion adapté au travail à effectuer par le responsable de l’aéroport;

**CONSIDÉRANT** l’importance d’acquérir un camion mieux adapté aux conditions climatiques du territoire ;

**CONSIDÉRANT** le prolongement de la piste de 1000 pieds et de l’agrandissement du tablier de 2 250 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT** les délais de livraison pour ce type d’équipement;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise la direction générale de la MRC :

- à procéder à un appel d’offres public pour l’acquisition d’un camion chasse-neige avec gratte et benne, pour l’aéroport du Rocher-Percé.
- à déposer et signer tout document relatif à une demande d’aide financière pour l’acquisition d’un camion chasse-neige avec gratte et benne pour l’aéroport du Rocher-Percé, tout programme d’aide confondu.

**20-07-162-O**

**AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D’OFFRES PUBLIC  
ACQUISITION D’UN BALAI DE PISTE REMORQUÉ**

**CONSIDÉRANT** la désuétude du balai de piste à l’aéroport du Rocher-Percé;

**CONSIDÉRANT** l’importance d’acquérir un balai de piste adapté au travail à effectuer par le responsable de l’aéroport;

**CONSIDÉRANT** l’importance d’acquérir un balai de piste adapté aux conditions hivernales du territoire ;

**CONSIDÉRANT** le prolongement de la piste de 1000 pieds et de l'agrandissement du tablier de 2 250 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT** les délais de livraison envisagés lors de l'achat d'un balai de piste;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

Que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise la direction générale de la MRC :

- à procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un balai de piste remorqué, pour l'aéroport du Rocher-Percé.
- à déposer et signer tout document relatif à une demande d'aide financière pour l'acquisition d'un balai de piste remorqué pour l'aéroport du Rocher-Percé, tout programme d'aide confondu.

#### **CORRESPONDANCE**

- Ministère Sécurité publique  
09-06-2020 -- Mme Geneviève Guilbault  
*Objet : Conformité du schéma de couverture de risques en sécurité incendie*
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation  
10-06-2020 -- Mme Andrée Laforest  
*Objet : Partenariat 2020-2024 – Axe soutien à la vitalisation Volet 4 FRR*
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation  
15-06-2020 – M. Marc-André Leblanc  
*Objet : Programme de compensation tenant lieu de taxes des terres publiques*

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

**Déconfinement** : Madame Minassian tient à rappeler que même si les activités recommencent de façon graduelle, il est essentiel de continuer à suivre les consignes comme le lavage des mains, tousser et éternuer dans son coude et le maintien d'une distance de 2 mètres entre les personnes. C'est le devoir de tous.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

#### **20-07-163-O**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Patrick Lebreux, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** par les membres présents que la séance soit et est levée à 19 h 39.

---

Nadia Minassian  
Préfète

---

Christine Roussy  
Directrice générale & Secrétaire-trésorière